

Image not found or type unknown



Huissier du trésor Saisie de meubles

Par **MARIAMA59**, le **14/12/2015 à 14:08**

Bonjour
Suite à une dette du trésor L'huissier est passé en mon absence, est entré, a fait un inventaire et me donne 8 jours de délai.
Je ne peux régler pour l'instant.
L'huissier ne m'a envoyé aucun courrier auparavant.
De quel délai je dispose réellement ?
Merci de me donner des conseils pour trouver une solution.
J'ai peur qu'au bout des 8 jours il vient saisir mes meubles.